



# FICHE D'INSCRIPTION BOURSE AUX LIVRES



Date du dépôt : \_\_\_\_\_

**NOM PRÉNOM** (EN CAPITALES) : \_\_\_\_\_

**ADRESSE** : \_\_\_\_\_

**CODE POSTAL** : \_\_\_\_\_ **VILLE** : \_\_\_\_\_

**TÉLÉPHONE** : \_\_\_\_\_ **COURRIEL** : \_\_\_\_\_

Carte d'identité     Passeport     Permis de conduire     Titre de séjour

Numéro : \_\_\_\_\_ Délivré le : \_\_\_\_\_ Par : \_\_\_\_\_

Un seul dépôt par personne présente.

Préparez chez vous et présentez-vous un **MAXIMUM** de 50 livres (Y compris les BD), 10 DVD ou vinyles, 10 CD.

- 1) Aucun livre scolaire à l'exception des annales récentes.
- 2) Aucune collection de livres.
- 3) Pas d'encyclopédies.

### Conditions de reprise des invendus :

**IMPORTANT** : la bourse est entièrement organisée par des bénévoles. Les retraits des invendus (obligatoirement repris par les déposants) ont lieu le dimanche suivant de 16 h à 18 h 30 avec la remise du montant de la vente par chèque.

Les articles non retirés le jour des invendus resteront acquis à l'Association. Les chèques éventuels seront à retirer lors des permanences d'AFV au Centre des Arts et Loisirs de Vaires salle 113, 31-33 avenue Jean Jaurès (premier et troisième mercredi de chaque mois de 10 h à 12 h, hors vacances scolaires).

Si vous ne pouvez venir aux invendus, vous pouvez confier votre feuille de dépôt à une autre personne, nous lui donnerons vos articles et votre chèque sur présentation de cette feuille.

Nous vous rappelons que vous déposez « à vos risques et périls » et que, en aucun cas, il n'y aura remboursement ou dédommagement. Merci de votre compréhension.

### Je déclare sur l'honneur

- L'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus,
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de Commerce),
- Ne pas participer à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal),
- Avoir pris connaissance et accepter le règlement de la bourse.

Fait à Vaires-sur-Marne le : \_\_\_\_\_

Signature obligatoire